



# Saint-Michel-En-Grève

## Lokmikael-An-Traezh

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 janvier 2025

Janvier 2025

Présents : Christophe ROPARTZ, Jean-Max MARTIN, Brigitte LAURIN, Myrlande MARZIN, Pélagie GELARD, Jean-Marie LUCAS (secrétaire de séance)

Absents excusés : François PONCHON, Gilles LE BIHAN (procuration à Christophe Ropartz), Aude RUVOEN

Avant le début du conseil municipal, plusieurs résidents de la commune qui habitent sur la route de la côte des bruyères ont souhaité à nouveau faire part de leurs vives inquiétudes sur les vibrations ressenties dans leurs maisons depuis la fin des travaux de réseaux réalisés en début d'année 2024 par LTC. Des fissures sont apparues dans les maisons et les meubles bougent lorsque des véhicules passent sur la rue.

Un point complet est fait avec le conseil et M. Ropartz qui s'engage à contacter les services de LTC et à prendre un arrêté de limitation de vitesse.

En l'absence du maire la séance est ouverte à 20h51 par Christophe Ropartz 1<sup>er</sup> maire-adjoint.

### **1/ Adoption du procès-verbal de la séance précédente**

Sans observation le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2024 est adopté.

### **2/ Aménagement du bourg : Aménagement du projet et Marché public**

Christophe Ropartz rappelle les travaux de réseaux préalables réalisés en 2024.

Dix réunions de préparation ont eu lieu pour le projet entre 2020 et 2024.

La simulation financière actuelle est :

- 265 147,00€ H.T à la charge de Saint-Michel en Grève ;
- 23 763,50€ H.T. à la charge de Ploumilliau.

Soit un total du projet de 283 762,50€ H.T.

Le conseil valide ce projet et le lancement des Marchés public.

Une délibération est demandée par ATD Lannion (Maison du département). Le dossier de LTC est à transmettre à ATD Lannion.

### **3/ Foodtruck : appels à projets**

Mme Myrlande Marzin quitte la salle pour ce point.

Mme la sous-préfète de Lannion a demandé à mettre à plat les questions de food trucks dans un soucis d'équité :

- Cahier des charges à établir ;
- Forfaits à l'année : Food trucks et les deux activités nautiques.

Proposition du conseil de forfaits à l'année :

- 500€ l'emplacement ;
- 150€ si consommation eau ;
- 150€ si consommation d'électricité.

Proposition du conseil pour un forfait terrasse : 5€/m2.

Le conseil municipal valide ces propositions (4 pour, 1 abstention).

#### **4/ Maison d'Angèle**

C. Ropartz évoque l'éventualité de vendre la maison d'Angèle (située 2, rue de l'église) pour financer des projets.

Echanges au sujet d'une consultation publique ou d'une réunion publique pour ce projet éventuel.

Pas de vote sur ce sujet.

#### **5/ PLUi-H**

Dans le cadre de la loi Z.A.N. chaque petite commune a droit à 1 hectare.

Trois propositions sont à l'étude avec LTC :

- La proposition 1 avec 9 322 m2 sur 3 parcelles ;
- La proposition 2 avec 10 000 m2 sur 3 parcelles ;
- La proposition 3 avec 10 000 m2 répartie sur 4 parcelles.

C. Ropartz va demander des accords écrits de la DDTM au sujet de la constructibilité de chacune des parcelles proposées par LTC.

Aucune décision n'est prise sur les propositions PLUi-H.

#### **6/ ZAER (Zone d'accélération des énergies renouvelables)**

Objet : identifier les zones correspondant aux énergies renouvelables.

Accord unanime du conseil pour identifier l'ensemble du territoire.

Mme MARZIN quitte la séance et donne procuration à Mme GELARD.

#### **7/Questions diverses**

- Demande d'un nouveau commerce à la maison d'Angèle. Nécessité de faire un avenant au bail pour préciser la durée de cette nouvelle activité. Il est décidé de se rapprocher de la préfecture pour préciser la procédure. Accord unanime du conseil municipal.

- Caisse des écoles : Virement de 10 000€ vers la caisse des écoles. Accord unanime du conseil municipal.
- Eaux de baignades : Face au risque de fermeture de la plage à la baignade pour 2027 :
  - Nécessité de prendre des mesures de protection par rapport aux animaux ;
  - Possibilité de définir un second point de mesure (coût de 1200€ annuel) en plus du Kerdu.
- Mme Chevreul locataire du presbytère demande le remplacement de la baignoire par une douche compte tenu de son âge. → Accord unanime du conseil.
- Club de plage : Les anciens encadrants (2022 et 2023) ne reviennent pas cette année. C. Ropartz évoque l'idée de donner les équipements à un organisme qui s'engagerait à poursuivre l'activité dans la durée.

Sans autre point à l'ordre du jour, C. Ropartz lève la séance à 22h15